



RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la mise en oeuvre d'un AGENDA 21 pour Yverdon-les-Bains

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. DEMARCHE

1.1 Historique

Depuis quelques années, la Municipalité s'est intéressée à s'engager dans une démarche d'Agenda 21. Des événements comme la pollution au mercure en 1998, de même que l'organisation de l'Exposition nationale visant le respect des principes du développement durable, ont suscité une réflexion sur l'avenir de la Ville.

Lors de la séance du Conseil communal du 6 avril 2000, celui-ci a pris en considération une motion de M. le Conseiller Vassilis Venizelos demandant la mise en oeuvre du développement durable à Yverdon-les-Bains. En juillet de la même année, la Municipalité déposait son préavis et le 6 septembre, le Conseil communal adoptait un crédit de fr. 132'000.- pour s'engager dans une démarche Agenda 21.

L'Agenda 21 de la Ville d'Yverdon-les-Bains a bénéficié d'un soutien financier de Fr. 25'000 de l'Office fédéral du développement territorial (ODT).

1.2 Organisation

La réalisation de l'Agenda 21 se situe dans un contexte plus global. Elle correspond à une première phase de conception et de proposition d'actions, qui sera suivie par sa mise en oeuvre, puis qui sera régulièrement évaluée et améliorée.

Cette première phase consiste à :

- ❑ établir un bilan de la situation actuelle;
- ❑ définir des objectifs pour l'améliorer;
- ❑ proposer des mesures pour atteindre les objectifs retenus.

L'organisation de la phase de conception et de planification a été la suivante :

- ❑ L'engagement politique a été pris par la Municipalité et le Conseil communal.
- ❑ Un bureau de coordination (BCO) a été formé de 2 Municipaux (MM. G. Millasson et D. von Siebenthal), de représentants de URBAT (M. P. Robyr, architecte communal, et Mme M. Bianchi-Rojo, technicienne) et des mandataires (Mme A.

DuPasquier et M. M. Glauser de biol conseils s.a. ainsi que M. R. Longet et Mme N. Riem de la Société pour la protection de l'environnement). Le BCO est chargé du suivi et de l'exécution de cette phase de planification. Il s'est réuni 13 fois.

- Un groupe de travail Agenda 21 a été constitué. Il comporte 81 membres, soit des chefs de services de l'administration communale, des Municipaux, des conseillers communaux, des membres du Parlement des Jeunes, des représentants de l'administration cantonale et des représentants de la société civile dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux. Il s'est réuni 5 fois.

1.3 Etapes

Le déroulement de la phase de planification a eu lieu de septembre 2000 à novembre 2001. Cinq étapes ont été ponctuées par 5 séances réunissant le bureau de coordination et le groupe de travail.

Les séances étaient composées d'une partie commune (présentation, explications et synthèse) pour tous les participants et d'une partie en groupes de 10 à 12 personnes. Pour les 3 premières séances, les groupes ont été constitués en veillant à une répartition équitable des représentants des milieux économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que de l'administration et de la société civile. Pour la 4ème séance (actions), le choix s'est fait librement selon les thèmes.

Les étapes ont été les suivantes :

- **Séance 1 Information et sensibilisation** (27 novembre 2000) : les participants échangent leurs points de vue et identifient leurs préoccupations pour l'avenir de leur ville; en attribuant des points aux problèmes qui leur paraissent particulièrement importants, ils établissent une liste des priorités (énergie, sécurité sociale, capitaux, éducation-formation et ressources naturelles).
- **Séance 2 Situation actuelle** (12 février 2001) : sur la base d'un état des lieux établi par les mandataires, les participants complètent les données sur les points forts et les lacunes de la commune; auparavant, ils avaient rempli des fiches décrivant des actions de développement durable en cours. La 2ème partie de la séance est consacrée à la définition d'indicateurs pour les thèmes retenus.
- **Séance 3 Objectifs** (7 mai 2001) : une série d'objectifs établis en fonction du constat et visant une amélioration de la situation est proposée aux membres des groupes de travail. La liste est complétée et les objectifs prioritaires, à court, moyen et long terme sont retenus. Après avoir pris connaissance des résultats de la séance dans un procès-verbal, les participants sont sollicités pour proposer des actions qui permettent d'atteindre ces objectifs.
- **Séance 4 Actions** (25 juin 2001) : un catalogue d'actions est mis en discussion. Les membres du groupe de travail Agenda 21 établissent leurs choix. Une vingtaine de personnes intéressées s'inscrivent afin de poursuivre et approfondir des projets particuliers.
- **Séance 5 Synthèse et perspectives** (19 novembre 2001) : La municipalité a pris acte du présent document lors de sa séance du 26 septembre 2001. L'Agenda 21, fruit d'une année de travail, est ainsi présenté. Les moyens de mise en œuvre et le calendrier sont expliqués.

1.4 Récolte d'informations

Les informations ont été collectées sur la base :

- ❑ de documents existants (notamment "Rapports de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année et résumé des comptes de la Commune" de 1999, Budget 2001, Rapport sur l'environnement 1996, ...);
- ❑ d'interviews ou de questionnaires auprès de représentants de l'administration communale ou cantonale, ainsi que des spécialistes des différents domaines;
- ❑ des résultats des séances de l'Agenda 21.

2. ETAT DES LIEUX

Une description de la situation actuelle de la Ville par rapport au développement durable a été établie sur la base de documents existants et des renseignements fournis par les différents services de l'administration. Ce chapitre constitue la base qui a permis, par l'analyse des points forts et des lacunes, de fixer les objectifs et de proposer des mesures pour l'avenir d'Yverdon-les-Bains. S'il existe déjà des états de situation ponctuels, l'étude a permis d'apporter une vue d'ensemble en donnant une image exhaustive des différents domaines, environnementaux, économiques et sociaux.

Elle a mis en évidence qu'Yverdon-les-Bains présente de nombreux aspects positifs, sous l'angle du développement durable, que l'on parle du potentiel naturel, de la gestion des déchets, de l'action sociale, ou de la promotion économique. Yverdon-les-Bains présente aussi des aspects négatifs, notamment en matière de statut social de la population et de formation. On constate également un manque d'information et de coordination.

L'état des lieux se résume comme suit :

Domaine	Points forts	Points faibles
Gestion du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan directeur ➤ Plan général d'affectation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Espaces verts (aussi dans sites industriels) ➤ Transports publics ➤ Maitrise foncière
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ville du vélo, Travail de la commission 2-Roues ➤ Aménagement de la place de la gare Offre des TPYG 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménagements pour vélo insuffisants ➤ Transports publics faibles le soir, cadence insuffisante, manque d'offres combinées, pas de communauté tarifaire ➤ Offres de location faibles (voitures non polluantes, vélos,..) ➤ Parcours liés aux cours d'eau

Energie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bateaux solaires ➤ Bonne coordination SI - entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas de service de conseils (manque d'information) ➤ Pas de politique énergétique (pas de bilan des bâtiments communaux, promotion des énergies renouvelables, la commune ne montre pas l'exemple, pas de soutien des initiatives privées, avantages et inconvénients des différents types de chauffage, éclairage public...)
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet de route pour dégager le centre 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un seul point de mesure insuffisant
Bruit	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cadastre du bruit ➤ Plan des degrés de sensibilité ➤ Revêtements absorbants 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Trop de trafic au centre ville ➤ Mise en oeuvre du plan des déplacements ➤ Aménagements, parois anti-bruit ➤ Tapage nocturne au centre
Eaux superficielles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence forte de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Canaux peu esthétiques ➤ Qualité de l'eau médiocre
Eau potable	-	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas de réserve financière
Eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ STEP ➤ Système séparatif 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réseau vétuste
Nature-biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nature riche en périphérie ➤ Quelques aménagements au bord du lac et au château 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Peu de nature au centre ➤ Peu de valorisation de la richesse ➤ Pression de l'urbanisation sur les zones naturelles ➤ Canaux non valorisés (cf. Eaux superf.)

<p>Paysage et site Espaces verts</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ville assez verte ➤ Préservation des rives du lac, accès public ➤ Atout touristique ➤ Situation géographique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Peu d'espaces verts publics au centre, entretien plutôt intensif ➤ En ville, bords des canaux et espaces verts peu attractifs : aménagement (cf. Place d'armes), saleté, vandalisme ➤ Manque de liaisons entre les différents espaces, entre autres lac-centre-ville ➤ Manque d'information lors des abattages d'arbres ➤ Porte d'entrée « Y-Parc » ➤ Valorisation des lieux culturels et naturels insuffisante
<p>Forêts</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sentier nature pour Champ-Pittet 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Parcours VTT ➤ Forêt de quartier
<p>Déchets et sites pollués</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Excellent travail de STRID (où Yverdon-les-Bains est actionnaire principal) : animations scolaires, collaboration avec les commerces, système de management environnemental ➤ Collectes fréquentes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque de connaissances sur la qualité des sites pollués
<p>Aspects institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communication interne et externe ➤ Transversalité à l'intérieur de l'administration ➤ Citoyenneté 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création du poste Ressources Humaines ➤ Site Internet ➤ Agenda 21 en cours ➤ Forte vie associative 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Communication faible (par ex. pas de bulletin d'information) ➤ TV locale mal utilisée ➤ Manque de visibilité de ce que fait l'administration communale ➤ Faiblesse de la participation aux votations
<p>Emploi-chômage</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déjà beaucoup d'efforts faits par la commune pour les chômeurs 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un tiers des sans travail a moins de 30 ans ➤ Situations nombreuses de précarité et de bas salaires

<p>Formation-Education</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bien équipé avec l'EIVd, l'Ecole professionnelle, CESSNOV 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de filières de formation disponibles (cantonal, fédéral) ➤ Montants investis dans la recherche et formation par les entreprises ➤ Proportion de la population ayant une formation professionnelle / secondaire / universitaire
<p>Santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bon réseau ➤ Réseau RENOVA 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Structures intermédiaires ➤ Promotion de la santé
<p>Dynamique démographique et intégration</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etrangers ➤ Handicapés ➤ Jeunes ➤ Personnes âgées 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ville plate facilement accessible aux handicapés ➤ Service transport SAMIR ➤ Antenne d'Appartenance ➤ Offre assez large ➤ Parlement des Jeunes ➤ Commission Suisses-Immigrés ➤ Compétences académiques ➤ Bon fonctionnement des EMS 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appartements accessibles aux handicapés ➤ Manque de visibilité de l'état général de l'offre sociale ➤ Manque de manifestations pour une meilleure intégration des étrangers ➤ Manque d'information ➤ Manque d'établissement pour les jeunes ➤ Lieux d'accueil pour la petite enfance insuffisants ➤ Délinquance ➤ Taux d'étrangers variant beaucoup selon les classes d'âge
<p>Répartition des revenus, précarité, pauvreté</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordination assurée par le CSR 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faiblesse des revenus ➤ Précarité ("Working poor")
<p>Aide au développement et coopération internationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lien avec la Fédévaco 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Action peu visible et sans beaucoup de liens avec la cité
<p>Egalité hommes-femmes</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Structures d'accueil pour les enfants : ➤ Manque de structures de prise en charge des enfants en dehors de l'école ➤ Cadences scolaires non adaptées aux horaires de travail ➤ Formation

<p>Situation économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Potentiel touristique : nature, lac, zone Thièle-Mujon ➤ Développement économique de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas de délégué économique ➤ Promotion de la région faible ➤ Exportation des revenus élevés dans les communes voisines ➤ Pas assez de développement du tourisme local ➤ Peu de terrains industriels ➤ Monoculture touristique (bains) ➤ Image de ville industrielle
<p>Culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Offre riche et diversifiée (musées, théâtres) ➤ Fêtes du Castrum 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas de salle de musique acoustique ➤ Peu d'activités culturelles regroupant différentes populations ➤ Pas d'archives ➤ Politique de saupoudrage

3. OBJECTIFS ET ACTIONS

Sur la base du constat de l'état des lieux, il a été possible de préciser les objectifs que la Ville doit se fixer pour améliorer son fonctionnement et assurer un développement durable pour les générations futures de ses citoyens. Ces objectifs résultent d'un processus participatif, soit des analyses et propositions du groupe de travail Agenda 21 formé de représentants politiques et de la société civile, dans les domaines social, environnemental et économique (cf. chapitre 2).

Une fois les objectifs admis, une cinquantaine d'actions ont été développées. Le choix a été fait en premier lieu selon les priorités établies parmi les objectifs et selon les propositions des participants du groupe de travail. En deuxième lieu, le choix a été précisé en fonction des disponibilités en ressources humaines et financières.

Les objectifs ne sont pas tous suivis d'actions destinées à les atteindre. Ils seront repris année après année au gré de l'évolution du processus. En tous les cas, ils fixent un cadre qui permettra d'orienter les décisions à venir, même s'ils ne peuvent tous être atteints à un terme fixé.

Les actions retenues sont décrites dans les fiches en annexe. Des indicateurs devront être définis dans le but de suivre l'évolution des points sensibles (cf. chapitre 4. Mise en œuvre et suivi). Certains ont été mentionnés ci-dessous à titre indicatif.

L'Agenda 21 étant un processus dynamique, le présent chapitre concernant les actions sera donc particulièrement évolutif.

Les actions mentionnées ci-après le sont à titre d'exemple parmi les 47 actions articulées par le groupe de travail. Elles figurent en détail dans le rapport final qui peut être consulté sur le site Internet de la Commune (<http://www.yverdon-les-bains.ch/actualite/>) ou au Greffe municipal.

3.1 Energie

Constat

Les données sur la consommation des différents agents énergétiques sont lacunaires et ne permettent pas d'établir un bilan énergétique de la commune.

La consommation globale d'électricité à Yverdon-les-Bains augmente régulièrement.

Des entreprises privées yverdonnoises et l'Ecole d'ingénieurs de l'Etat de Vaud détiennent un potentiel important pour le développement des énergies renouvelables.

Objectifs

Les objectifs de l'Agenda 21 d'Yverdon-les-Bains s'appuieront sur ceux de la Confédération. Le nouveau programme SuisseEnergie, lancé début 2001, vise notamment à réduire de 10% les émissions de CO2 produits par la combustion d'énergies fossiles d'ici 2010. De plus, les objectifs de l'Agenda 21 tiendront compte des différents rôles de la commune, ainsi que de la part importante des ménages (30% de l'énergie globale) et des transports (30%).

- ❑ Contribuer aux objectifs de la Suisse en matière énergétique et climatique
- ❑ Définir à cette fin une politique énergétique communale et élaborer un programme (objectifs, actions, investissements, calendrier)
- ❑ Collaborer avec les entreprises et l'Ecole d'ingénieurs

Pour la commune, en tant que propriétaire :

- ❑ établir un bilan énergétique pour les bâtiments et installations énergétiques de la commune
- ❑ réduire la consommation de 10% pour les besoins thermiques du parc immobilier communal existant, d'ici 2010
- ❑ réduire la consommation de 10% pour les besoins électriques du parc immobilier communal existant d'ici 2010

En tant que consommatrice:

- ❑ augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation communale
- ❑ réduire la consommation électrique (administration, installations, rationaliser l'éclairage)
- ❑ réduire la consommation en carburants des véhicules communaux, apporter un soutien aux transports publics

En tant que stimulateur :

- ❑ promouvoir les énergies renouvelables pour les particuliers
- ❑ informer (population, écoles, ...)
- ❑ soutenir les particuliers pour des projets pilotes, inciter à la réduction des d'agents énergétiques fossiles (carburants, chauffage) et la stabilisation de leur consommation d'électricité

En tant qu'autorité :

- ❑ introduire des critères énergétiques dans l'octroi des permis de construire
- ❑ collaborer à la Plate-forme régionale sur l'énergie

En tant que acheteuse/revendeuse :

- ❑ choisir la provenance de l'électricité
- ❑ participer à des sociétés productrices d'énergie renouvelables
- ❑ informer les consommateurs

Indicateurs

- ❑ Emissions de gaz à effet de serre par habitant, en équivalent CO2
- ❑ Consommation de chauffage /m3 chauffé (nb de kWh)
- ❑ Consommation électrique (nb de kWh)
- ❑ Nb de kWh d'énergie renouvelable

Actions

- ❑ Energie : politique énergétique communale
- ❑ Energie : participation à la plate-forme régionale
- ❑ Maison de l'énergie
- ❑ Energie solaire à l'école

3.2 Aspects institutionnels

Constat

- ❑ Existence d'une forte vie associative
- ❑ Faible participation aux votations et élections
- ❑ Manque de visibilité des actions municipales mais aussi du monde associatif, pas de vue d'ensemble
- ❑ Création récente d'un site Internet
- ❑ Utilisation insuffisante de la TV locale
- ❑ Pas de bulletin d'information régulier
- ❑ Manque d'un concept de communication
- ❑ Création récente d'un poste des ressources humaines au sein de l'administration

Objectifs

- ❑ Développer la communication de la Municipalité en direction de la population
- ❑ Donner une identité plus claire à la Ville
- ❑ Développer l'éducation à la citoyenneté
- ❑ Mieux coordonner l'action de la Ville en direction des associations, coordonner l'action de ces dernières, mieux définir les critères du soutien public
- ❑ Au niveau de la population, développer la participation et les structures participatives
- ❑ Au sein de l'administration, favoriser la culture d'entreprise, la transversalité
- ❑ Développer les outils de contact et d'interface (réunions publiques, sondages)
- ❑ Développer le potentiel Internet et aller vers l'interactivité, sans oublier le support écrit

Indicateurs

- ❑ Nombre d'associations
- ❑ Taux de participation aux votations
- ❑ Part du budget allouée à l'information
- ❑ Nombre d'utilisateurs du site Internet

- ❑ Indicateurs qualitatifs (par sondages)

Actions

- ❑ Concept de communication
- ❑ Développement durable, citoyenneté et santé à l'école

3.3 Situation économique

Constat

- ❑ Potentiel touristique important (nature, lac, zone Thièle-Mujon)
- ❑ Label de qualité pour le tourisme suisse attribué à la Ville
- ❑ Activité de positionnement : mise en valeur de l'eau, des bains
- ❑ Rôle important d'Y-Parc
- ❑ Peu de terrains industriels
- ❑ Image floue : image de ville industrielle mais aussi touristique
- ❑ Exportation des revenus élevés dans les communes voisines
- ❑ Concept économique insuffisamment développé malgré une action politique volontariste
- ❑ Définition régionale faible, malgré les efforts de l'ADNV et des actions dans le cadre de la LIM
- ❑ Pas de délégué à la promotion économique
- ❑ Pas de lien entre les aspects économiques et les aspects environnementaux et éthiques

Objectifs

- ❑ Clarifier l'image en valorisant clairement les deux axes que représente une politique du tourisme (liés à l'eau : les bains, le lac, une image santé et culturelle forte) et une capacité industrielle de pointe (Y-Parc); y intégrer les aspects du développement durable
- ❑ Profiler Yverdon-les-Bains comme le leader des communes environnantes et organiser la complémentarité (y compris dans la péréquation financière et l'attractivité de la ville pour des personnes aisées par une politique d'accès à la propriété et de mixité)
- ❑ Refaire le point des forces et faiblesses de la structure économique yverdonnoise et définir des priorités
- ❑ Coordonner l'action au plan intercommunal, régional et cantonal
- ❑ Définir le rôle de la commune dans l'accompagnement des entreprises (création d'entreprises, accompagnement lors de difficultés, options pour rechercher des entreprises)
- ❑ Créer un lien entre les acteurs de l'économie locale

Indicateurs

- ❑ Nombre d'entreprises créées et fermées, par secteurs et nombre de salariés
- ❑ Evolution de la dette communale
- ❑ Nombre d'entreprises certifiées ISO 14'000
- ❑ Capitaux placés selon les critères des fonds éthiques

Actions

- ❑ Création d'un Forum de l'économie
- ❑ Placements éthiques

4. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

L'étude entreprise consigne donc les résultats d'un processus participatif, un état de situation, des objectifs et un choix d'actions, portées par des acteurs, réalisables plus ou moins rapidement.

Afin de mettre en œuvre l'Agenda 21, les moyens ci-dessous sont proposés.

4.1 Délégué au développement durable

Toutes les collectivités d'une certaine importance (villes, cantons) qui sont actuellement engagées dans des processus de développement durable se sont vues conduites à désigner une personne au sein de l'administration comme responsable du dossier, coordinatrice et co-organisatrice. Vevey, Genève, Lausanne, Neuchâtel, pour les villes, les cantons de Vaud et de Genève, connaissent cette organisation et ont nommé un chef de projet et/ou un délégué à l'Agenda 21. La création d'un tel poste est la pièce maîtresse de tout le dispositif.

Le rôle de délégué à l'Agenda 21 peut être assumé, par exemple, par un collaborateur administratif ou/et scientifique à raison de 50%. Cette personne doit bien connaître l'administration et la société civile. L'idéal sera donc de pourvoir le poste en faisant appel aux ressources humaines existantes au sein de l'administration communale, en profitant d'une réorganisation interne de manière à ne pas accroître la dotation administrative en postes de travail.

Le cahier des charges du délégué à l'Agenda 21 comprend dès lors les tâches suivantes :

- ❑ mettre sur pied les tableaux de bord qui permettent de suivre les indicateurs;
- ❑ définir les indicateurs;
- ❑ veiller au suivi des actions;
- ❑ organiser les actions qui lui sont attribuées;
- ❑ veiller à ce que les préavis de la Municipalité décrivent leur effet sur le développement durable;
- ❑ mettre sur pied un forum du développement durable;
- ❑ prévoir les aspects budgétaires en liaison avec le Service des finances;
- ❑ rechercher d'autres financements;
- ❑ assurer la vie future de l'Agenda 21 (mise à jour régulière, propositions d'objectifs et d'actions, ...);
- ❑ communiquer;
- ❑ se tenir informé du débat au plan national et international sur le développement durable (via des réseaux Internet, les Offices fédéraux, l'Union des Villes Suisses, des centres de compétence, etc.).

4.2 Forum du développement durable

Par définition le processus de développement durable est fondé sur une large participation. A Yverdon-les-Bains, dès le départ, un éventail représentatif de la société civile a été associé aux étapes majeures de l'étude et les a validées. L'Agenda 21 d'Yverdon-les-Bains doit se poursuivre sur cette base et ne saurait être l'affaire de la Municipalité seule. De même, chacune des actions a besoin d'acteurs qui la portent.

De ce fait, il s'agit de maintenir en éveil le réseau des acteurs. Dans le courant 2002 sera ainsi constitué un Forum du développement durable à partir des acteurs les plus représentatifs, ce qui permettra de garantir une capacité de mobilisation autour du processus. Pour assurer un lien cohérent avec les élus politiques et en particulier le Conseil communal, tous les groupes politiques qui y sont représentés seront invités à déléguer des conseillers au sein du Forum, selon la clé de répartition présidant à la composition des commissions du Conseil.

Pour la suite des opérations, on opérera donc avec 3 niveaux de travail :

1. groupes de travail chargés de mener à bien les actions (1 responsable et citoyens)
2. forum A21, chargé de la poursuite des réflexions (80-100 membres actuels)
3. commissions du CC chargées d'examiner les préavis sous l'angle du développement durable.

4.3 Visibilité du processus

Dans le même ordre d'idées, une interaction large est nécessaire entre les porteurs de projet et la population yverdonnoise. Un Agenda 21 ne doit pas rester une affaire gérée entre initiés mais toucher le plus largement possible. Les outils de communication de la Municipalité existants et ceux qu'elle se donnera permettront de faire part des avancées du processus, et de manière générale d'assurer un bon niveau de débat sur les enjeux du développement durable. L'interactivité est particulièrement importante de même que la tenue à intervalles réguliers de débats, rencontres et forums.

Etant donné que les projets soumis au Conseil communal seront dorénavant évalués selon la grille du développement durable (cf. Action 1), les Conseillers communaux seront donc régulièrement informés. Par ailleurs, un bilan de l'Agenda 21 sera établi une fois par année et un compte-rendu figurera dans le rapport annuel de la Municipalité.

4.4 Tableau de bord

Dès le départ de l'étude, les mandataires ont proposé un choix d'indicateurs appropriés à la situation locale, à partir des listes internationales (ONU 1996) et nationales (OFS-OFEFP 1999). Ces indicateurs, adaptés aux objectifs retenus, doivent maintenant faire partie du tableau de bord de la gestion publique, faire l'objet d'un prélèvement régulier de données, d'une publication et aussi d'une possibilité de révision. La préoccupation de se doter d'indicateurs est actuellement largement partagée, au niveau international, national et local. Ce sont là des outils précieux pour suivre l'évolution de la situation, et de permettre ainsi qu'à la communauté de mieux baliser son chemin vers une meilleure durabilité telle que définie au chapitre 1.

4.5 Calendrier

Une répartition de la réalisation des actions dans le temps a été établie en fonction des actions déjà en cours, des responsabilités des différents services, des responsables de groupes externes et du budget.

4.6 Responsabilités

Pour chaque action, un responsable représentant l'administration communale a été désigné. Selon les cas, il est chargé soit de réaliser la mesure, soit d'en assurer la coordination avec les autres acteurs. Il organise ou apporte son soutien à la mise sur pied des groupes de travail constitués des membres du groupe Agenda 21.

4.7 Coût et financement

Le coût de chaque action a été estimé et des moyens de financement sont proposés. La majorité des actions vise une réorientation des activités de la Ville et par conséquent n'entraînera pas de charge financière supplémentaire, conformément au principe d'une économie durable. Cinq actions seront traitées séparément (déjà financées, projet en cours) et dix actions seront proposées au budget 2002 (compléments).

Dans la perspective du partenariat des divers acteurs, l'effort de la collectivité publique devra être augmenté par le sponsoring du programme ou de certaines de ses actions, par des acteurs publics, comme la Confédération ou le canton, et privés, entreprises, fondations, ou encore autres entités, qui seraient prêts à s'associer au processus de développement durable d'Yverdon-les-Bains. De tels financements supplémentaires seront donc activement recherchés.

Pour assurer la réalisation de l'Agenda 21, la Municipalité propose :

- la création d'un poste de délégué à l'Agenda 21 à 50%;
- la mise en route et/ou la réalisation en 2002 de :
 - 10 actions dont le financement est à assurer par le biais du crédit d'investissement qui vous est soumis par le présent préavis
 - 24 actions qui soit n'entraînent pas de coût supplémentaire, soit ont un financement déjà assuré, soit sont financées par des partenaires (Etat de Vaud, STRID, ADNV, ...).

Ces actions se récapitulent comme suit :

ACTIONS 2002 A FINANCER			
N°	Titre action	Responsable	Coût [Fr.]
1	Cours de sensibilisation au développement durable	RH	10'000
4	Politique d'achat	GRF	15'000
6	Plan directeur communal : plan d'action	URBAT	20'000
8	Projets pour les espaces publics	URBAT	20'000
31	Concept de communication	GRF	50'000
34	Programme d'intégration des étrangers	SSO	20'000
37	Soutien à la qualification et à la formation professionnelle	SSO	20'000
38	Passeport culturel	Culture	20'000
40	Rejoindre le Réseau des Villes-Santé de l'OMS	Médecin scolaire	5'000
45	Développer l'aide au développement	Muni / SSO	40'000
			220'000

AUTRES ACTIONS 2002			
N°	Titre action	Responsable	Coût [Fr.]
2	Grille de développement durable pour les projets communaux	URBAT	-
3	Concept d'écologie au bureau	GRF	-
3.1	Tri des déchets dans l'administration communale	GRF	-
3.2	Utilisation de papier recyclé dans l'administration communale	GRF	-
9	Plan directeur régional : orientation "développement durable"	ADNV	-
11	Mobilité durable : catalogue d'actions	CPO	-
11.1	Mobilité durable : Journée sans voiture	CPO	-
12	Mobilité durable : projet "Deux-roues"	C2R/STE	-
13	Energie : politique énergétique communale	SI	-
13.2	Maison de l'énergie	Y-Parc	-
14	Air : points de mesures supplémentaires	STE	-
15	Bruit : mise à jour du cadastre du bruit routier	URBAT	-
17	Eau potable : plan de rénovation du réseau	SI	-
18	Eaux usées : plan général d'évacuation (PGEE)	STE	-
19	Plaine de l'Orbe : agriculture-tourisme-biodiversité	STE	-
20	Nature à l'école	Ecoles	-
20.1	Création d'un étang sur le site de l'ES Léon-Michaud	Ecoles	-
21	Nature en ville : sauvegarde d'espèces végétales menacées	STE	-
23	Entretien des espaces verts publics	STE	-
27	Déchetteries à l'école	STE/STRID/Ecoles	-
28	Déchets : tri dans les manifestations	STE/STRID	-
29	Déchets : dépôts sauvages en forêt	STE/SFFN	-
30	Gestion des sites pollués	STE	-
32	Développement durable, citoyenneté et santé à l'école	Ecoles	-
41	Alimentation saine	Ecoles	-
42	Structure d'accueil pour jeunes de plus de 16 ans	SSO	-
44	Lieu d'accueil en cas d'urgence	SSO	-
46	Politique du personnel conforme au développement durable	RH	-
47	Placements éthiques	CTG	-

ACTIONS 2003-2005			
N°	Titre action	Responsable	Coût [Fr.]
5	Système de management environnemental dans l'administration	RH	-

7	Fonds d'acquisition de terrains	URBAT/CTG	-
10	Belle de nuit : plan nocturne d'Yverdon	URBAT	-
13.1	Energie : participation à la plate-forme régionale	SI	-
13.3	Energie solaire à l'école	Ecoles/SI	-
16	Concept de mise en valeur des cours d'eau	STE/URBAT	-
22	Nature en ville : actions pour l'avifaune	STE	-
24	Certification des forêts de la Ville	STE/SFFN	-
25	Forêt : gestion des objets biologiques	STE/SFFN	-
26	Déchets : animation pour les habitants	STE/STRID	-
33	Promotion de l'engagement bénévole	SSO	-
35	Lancement d'une charte de l'emploi	SSO	-
36	Création d'un Forum de l'économie	ADNV/CTG	-
39	Infléchir la politique du logement	URBAT/SSO	-
43	Création de crèches et cantines scolaires	SSO	-

La Municipalité estime ainsi répondre au vœu du Conseil communal émis lors du vote du crédit ayant permis la présente étude, le 6 septembre 2000, qui était de proposer le plus rapidement possible des actions concrètes.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Le programme d'actions proposées par la Municipalité dans le présent préavis est adopté comme suit :

➤ Cours de sensibilisation au développement durable	10'000
➤ Politique d'achat	15'000
➤ Plan directeur communal : plan d'action	20'000
➤ Projets pour les espaces publics	20'000
➤ Concept de communication	50'000
➤ Programme d'intégration des étrangers	20'000
➤ Soutien à la qualification et à la formation professionnelle	20'000
➤ Passeport culturel	20'000
➤ Rejoindre le Réseau des Villes-Santé de l'OMS	5'000
➤ Développer l'aide au développement	<u>40'000</u>
	220'000

Article 2.- Un crédit d'investissement de fr. 220'000.- est en conséquence accordé à la Municipalité.

Article 3.- La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 9103 "Agenda 21" et amortie en 5 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

O. Kernen

J. Mermod

Délégué de la Municipalité : MM. les Municipaux délégué à l'Agenda 21 et ayant participé au groupe de travail Agenda 21